#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DU 25 JANVIER 2022**

Date de convocation : 18 janvier 2022

<u>Etaient présents</u>: MMS FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, MME HARDY Stéphanie, M LAVALLEY

Bruno

Pouvoir: Mme ENDELIN donne pouvoir à M FOSSARD Guy

M BLOT donne pouvoir à M LESAULNIER

Secrétaire de séance : Monsieur COLLART Bernard

## APPROBATIONS DES COMPTES-RENDUS PRECEDENTS

Les comptes-rendus des conseils du 23 novembre et du 20 décembre ne font l'objet d'aucune remarque et sont approuvés par le Conseil Municipal.

### CONTRAT FOURNITURES BOIS SEC HAIECOBOIS 2022-2025

Le contrat passé avec Haiecobois pour la livraison de bois déchiqueté se termine. Un nouveau contrat de fournitures en bois sec pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022 a été reçu en mairie. Ce contrat est renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Cependant, il peut y être mis fin à l'expiration de chaque année avec préavis de 3 mois. La quantité annuelle est fixée à 35 tonnes, le prix de la tonne étant de 162.62 € HT, soit 178,88 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modalités de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

# PROPOSITION ACQUISITION MURS COMMERCE MULTISERVICES

Une rencontre avec la propriétaire a eu lieu fin décembre. Une proposition avait été débattue lors du conseil de décembre pour un montant de l'ordre de  $80\ 000\ \epsilon$ , proposition qui n'a pas été retenue par la propriétaire. Suite à une  $2^{\rm ème}$  rencontre le 22 janvier, il a finalement été proposé une offre d'achat de  $85\ 000\ \epsilon$ , offre acceptée oralement par la propriétaire sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

Celui-ci après avoir délibéré est d'accord pour soumettre une offre d'achat de 85 000 € avec les deux réserves suivantes :

- 1 -que la négociation engagée parallèlement pour l'acquisition du fonds de commerce par le porteur du projet aboutisse
  - 2- que le montant des travaux actuellement à l'étude soit précisé.

Le conseil autorise le Maire à signer ce compromis d'achat près de l'office notarial de St Sauveur Villages.

L'acquisition pouvant faire l'objet de demandes de subventions notamment DETR (état), FIR (département) et région éventuellement, le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes demandes de subventions auprès de ces différentes entités pour ce projet et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **SUBVENTIONS 2022**

Plusieurs demandes ont déjà été reçues en mairie. Après les avoir étudiées, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- Amicale des Ainés 300 €
- Banque alimentaire de la Manche 100 €
- Restaurants du Cœur 100 €

### **DEVIS EPARAGE 2022**

Le devis éparage de l'entreprise Vantomme pour un montant de 5 614.08 € TTC est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur le Maire à le signer. Il comprend deux passages, l'un au printemps, le second à partir de septembre. Ce devis plus élevé que les années précédentes tient compte du linéaire repris par la commune dans le cadre d'une convention de gestion signée avec la CMB (gestion de l'éparage des VIC, gestion de l'éparage des chemins classés au PDIPR pour les parties goudronnées). Cet entretien de voirie supplémentaire fera l'objet d'une refacturation à la Communauté de Commune.

### STTUATION FINANCIERE BUDGET 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil les grandes lignes provisoires du compte administratif 2021. La journée complémentaire se terminant le 12 janvier 2022, les montants des chapitres de dépenses devraient rester identiques (prévision environ 190 000 €), actuellement 176 000 €. Par contre, des dotations sont encore à titrer dans l'attente de réponse et de validation de la trésorerie (40 000). L'excédent de fonctionnement actuel de 64 000 € (avant reports antérieurs) serait de l'ordre de 90 000 € au terme de ces opérations et un déficit de la section d'investissement actuellement de -48 000€ (retard de versement subventions actées non reçues) serait finalement de l'ordre de -40 000 €.

### **REGLEMENT CIMETIERE**

La commission s'est réunie la semaine dernière pour travailler sur le règlement du nouveau cimetière. Il a été présenté au Conseil qui a émis quelques suggestions et corrections. Celui-ci sera validé définitivement lors d'un prochain conseil une fois les corrections apportées.

#### RECRUTEMENT SECRETAIRE MAIRIE

Le Maire informe le conseil du départ prochain de Mme BUCAILLE, secrétaire de mairie depuis de nombreuses années qui fera valoir ses droits à la retraite dès le 1<sup>er</sup> mai 2022. Le Maire souhaite pourvoir au plus vite à ce départ et recruter le plus tôt possible une nouvelle personne afin de mettre en place une période de « tuilage » afin d'assurer au mieux la passation de poste. Il est proposé par le Maire de travailler conjointement avec la commune de Montcuit placée devant la même situation. Le Maire souhaite travailler sur plusieurs pistes : renseignements et démarches près de Centre de Gestion 50, mais aussi l'éventualité d'un portage de l'emploi par la CMB, procédant au recrutement, après avoir redéfini le profil du poste et mettant en place une convention de mise à disposition de personnel.

Le conseil donne son accord au maire afin qu'il procède aux démarches nécessaires.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### -échanges parcellaires « La Cave » :

Le maire informe les élus d'un rendez-vous sur place en présence de l'ensemble des parties concernées le jeudi 27 janvier à 10h30 dûment convoquées par le Cabinet LALLOUET afin de valider les opérations de bornage présentées sur les plans préalablement reçus.

#### -CLEP

Jean-Louis LESAULNIER rend compte d'une réunion de secteur regroupant plusieurs CLEP où il est fait part d'une réorganisation totale des 28 CLEP actuels. Un portail a été mis en ligne à l'intention de tous les abonnés permettant par exemple la mensualisation de la facturation. Il a été évoqué la mise en place d'un Plan de Gestion des ressources en eau à l'échelle départementale. Une étude est actuellement mise en place afin de mesurer l'éventualité et la mesure de nocivité provoquées dans les conduites en plastique.

#### - Informations communautaires

Jean-Louis LESAULNIER, délégué communautaire, fait un retour sur le dernier conseil. Les travaux engagés dans l'ancienne gendarmerie de Gavray afin de réhabiliter cette structure en logements habités, s'avèrent retardés (marchés partiellement infructueux pour certains lots, envolée des cours des matériaux). Le projet d'extension de la zone artisanale de Gavray nécessite la reprise d'une surface de 7 Ha à hauteur de 250 000 €. L'acquisition par CMB du cabinet médical de Montmartin est actée afin de rétablir la répartition de l'offre médicale du territoire.

Réalisation de 2 emprunts (respectivement de 330 000 et 230 000 pour maison médicale de Gouville pour le second).

Un « plan local Hôpital » de 12 M€ est évoqué.